

# COMMUNICATION SUR LES PROGRES 2018



**GUIBAN**

**100%** entrepreneurs



**GÉNIE  
CLIMATIQUE**



**PLOMBERIE  
SANITAIRE**



**FLUIDES  
INDUSTRIELS**



**PISCINES ET  
CENTRES AQUATIQUES**



COMMUNICATION ON  
PROGRESS

This is our **Communication on Progress** in implementing the principles of the **United Nations Global Compact** and supporting broader UN goals.

We welcome feedback on its contents.



# GUIBAN

## 100% entrepreneurs

Génie climatique et thermique  
Plomberie et fluides  
Maintenance / Traitement de l'eau

Madame, Monsieur,

Depuis 2007, l'entreprise GUIBAN s'est engagée dans une démarche de développement durable.

J'ai le plaisir de vous confirmer le renouvellement de l'engagement de l'entreprise GUIBAN à adopter, soutenir et appliquer les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies qui concernent les droits de l'Homme, les conditions de travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nous vous exprimons notre volonté de faire progresser ces principes dans notre domaine d'influence et nous nous engageons à les intégrer dans notre stratégie, notre culture commerciale et nos modes opératoires.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

**Lionel GUIBAN**  
**Directeur Général**

**Ent. GUIBAN SAS**  
ZI de Kerpont - 282 Rue de Kerlo  
CS 40021  
56854 CAUDAN CEDEX  
Tél. 02 97 76 05 88  
Fax. 02 97 76 44 70  
SIRET : 321 933 616 00013 - APE 4322 B  
N° T.V.A. : FR 87 321 933 616

En cas de litige, vu l'article 48 du nouveau Code de Procédure Civile, sera seul compétent le Tribunal de Commerce de Lorient. Nonobstant les articles 551 et 552 du Code Civil. La SAS GUIBAN demeure propriétaire de l'ouvrage qu'elle a exécuté jusqu'à l'entier paiement de sa créance. Toute commande entraîne l'acceptation par le client de cette clause contractuelle.

**SIÈGE SOCIAL** : 282 Rue de Kerlo - Z.I de Kerpont-Bras CS 40021 - 56854 CAUDAN Cedex • Tél. 02 97 76 05 88 • Fax. 02 97 76 44 70  
**AGENCE ANTILLES - GUYANE** : Rue Ferdinand Forest Prolongée - ZI de Jarry - 97122 BAIE-MAHAULT • Tél. 0590 – 41 35 81 • Fax. 0590 – 92 28 70

S.A.S au capital de 1 000 000 € - Siret 321 933 616 00013 – R.C 81 B 132 – Code APE 4322 B – N°TVA FR 87 321 933 616

# 1. PRESENTATION GENERALE DE GUIBAN SAS

---

## 1.1 PRESENTATION

**Adresse :** 282 Rue de Kerlo ZI de kerpont  
CS 40021 - 56854 CAUDAN CEDEX

**Téléphone :** 02.97.76.05.88

**Fax :** 02.97.76.44.70

**2 Agences :**

- GUIBAN ANTILLES à BAIE-MAHAULT (Guadeloupe)
- GUIBAN MEDITERRANEE à St NICOLAS DU VAR (06)

✓SAS au Capital de 1 000 000 €

✓CA Production (SIG) 2018 : 28 470 339 € H.T

## 1.2 DOMAINES D'INTERVENTION

- ✚ CHAUFFAGE :
- ✚ CLIMATISATION / VENTILATION :
- ✚ RÉSEAUX PLOMBERIE ET FLUIDES
- ✚ PISCINES ET CENTRES AQUATIQUES
  - *Traitement de l'eau et de l'air*
  - *Chauffage et déshumidification*
  - *Jeux aquatiques et spas.*
- ✚ GÉNIE ELECTRIQUE
- ✚ FLUIDES MÉDICAUX
- ✚ MAINTENANCE

## 1.3 HISTORIQUE DE L'ENTREPRISE

- |       |   |
|-------|---|
| 1970→ | Christian GUIBAN s'installe comme <b>Artisan</b> Plombier/Chauffagiste                          |
| 1976→ | Installation des bureaux dans la Z.I de Kerpont à CAUDAN (56), le siège social actuel           |
| 1990→ | Extension des locaux (Doublement de la surface des bureaux)                                     |
| 1991→ | <b>Création</b> de la filiale <b>GUIBAN ANTILLES</b> en Guadeloupe                              |
| 1995→ | Mise en place d'un département « <b>Maintenance</b> » au sein de la <b>filiale des Antilles</b> |
| 2003→ | Création d'une plate-forme logistique d'expédition pour nos chantiers en France et à l'export.  |
| 2008→ | Transformation de GUIBAN SA en SAS  |
| 2015→ | L'entreprise <b>GUIBAN</b> rejoint le groupe <b>LEON GROSSE</b>                                 |
| 2016→ | <b>Ouverture</b> d'une agence <b>GUIBAN Méditerranée</b> à NICE                                 |

## 2. DROITS DE L'HOMME ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

---

Principes des Droits de l'Homme :

- L'entreprise GUIBAN s'engage à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.
- L'entreprise GUIBAN s'engage à veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'Homme.

Principe en faveur de la lutte contre la corruption :

- L'entreprise GUIBAN s'engage à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

### 2.1 CHARTE INTERNATIONALE

Dans le cadre de notre activité, nous sommes amenés à travailler à l'export et nous sous-traitons à des entreprises à l'étranger. Nous avons choisi de communiquer autour des principes n°1, 2 et 10 qui concernent les Droits de l'Homme et la lutte contre la corruption. Une charte internationale, reprenant les principes cités ci-dessus, a été réalisée et transmise à nos 8 sous-traitants étrangers.

Dans le cadre de sa politique anti-corruption, la société GUIBAN ne propose aux personnes physiques aucun avantage financier afin d'en tirer un avantage commercial ou contractuel, à l'exception de remises aux bénéficiaires de personnes morales.

Cette charte témoigne de la volonté de l'entreprise GUIBAN de promouvoir ces principes auprès de ses prestataires. En signant cette charte, nos prestataires s'engagent à respecter les principes qui y figurent. Lors de nos activités à l'étranger, cette mesure permet de limiter la corruption et de respecter les droits de l'Homme.

Par ailleurs, les collaborateurs de la société GUIBAN n'acceptent des fournisseurs aucun avantage financier afin d'en tirer un avantage commercial ou contractuel, à l'exception de remises tarifaires au profit de l'entreprise. De même vis-à-vis de nos clients, nos collaborateurs sont enjoins d'exclure toute action qui serait susceptible d'être perçue comme un acte de corruption.

### 3. CONDITIONS DE TRAVAIL

---

- L'entreprise GUIBAN s'engage à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.
- L'entreprise GUIBAN s'engage à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire.
- L'entreprise GUIBAN s'engage à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
- L'entreprise GUIBAN s'engage à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

#### 3.1 DIALOGUE SOCIAL

L'Entreprise entretient depuis de nombreuses années un dialogue social de qualité avec les partenaires sociaux, notamment à travers les instances représentatives du personnel. La société dispose d'une Délégation Unique du Personnel et d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, qui sont systématiquement consultés et impliqués dans les décisions prises par la Direction. Ceci favorise le dialogue social et les rapports entre dirigeants et employés.

Des réunions trimestrielles avec le CE et le CHSCT sont organisées par l'entreprise. Les procès-verbaux de l'ensemble de ces réunions sont portés à la connaissance des salariés.

#### 3.2 SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- a) Sensibiliser aux risques d'accident

La sécurité de nos compagnons est une priorité absolue pour laquelle nous ne tolérons aucun compromis. Nous avons à cœur d'offrir un lieu de travail sûr et sain pour tous nos salariés.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de salariés	141	137	123	121	122	118
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	4	5	1	1	3	5
Nombre d'accidents du travail avec sans arrêt	0	2	6	5	6	8
Nombre de jours d'arrêt	157	185	6	21	149	546

En 2018, GUIBAN a décidé de s'engager en soutenant le centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelle de Kerpape à travers son fond de dotation. Ce partenariat conclut pour une durée de trois ans inclut la mise en place d'un programme de sensibilisation des salariés de l'entreprise GUIBAN concernant les risques liés au travail (risques liés à la conduite, prévention des pratiques addictives...).

## b) La formation

Cette année encore Guiban a poursuivi son effort de formation avec 58 actions de formation menées. Ces actions ont principalement concernés des formations sur des outils (maquette numérique et outils d'achats) ainsi que des formations managériales sur la conduite d'entretiens annuels. De même les formations CACES et réhabilitation électrique ont été effectuées.

## c) Le dialogue social

Afin de définir les axes d'amélioration et de prioriser les actions à entreprendre, un Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail a été mis en place. Il contribue à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. Le CHSCT se réunit tous les 3 mois.

Comme évoqué lors des précédents CHSCT dans le cadre de l'aménagement des postes de travail, l'installation d'une extension de notre dépôt a été finalisée en 2018. Celle-ci permet à nos compagnons d'effectuer les pièces de préfabrication en traitement d'eau dans un local isolé de l'atelier. De même ce local sera équipé d'une extraction de renouvellement d'air adapté au collage des pièces PVC pour limiter les émissions de composés organiques volatiles.

## 3.3 LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION

### 3.3.1 PROCESSUS DE RECRUTEMENT

L'entreprise s'engage à ne pas retenir comme critère de sélection ou comme motif de rupture de la période d'essai, notamment, le sexe, l'âge, la situation familiale, l'état de grossesse, les origines ethniques, le handicap, les opinions politiques, les activités syndicales. Ainsi, pour favoriser l'égalité des chances d'accéder à tous les postes à pourvoir dans l'entreprise, les personnes reçues en entretien bénéficient d'un processus de recrutement identique. Au cours de l'entretien d'embauche, l'entreprise ne peut demander que des informations, écrites ou orales, ayant trait à l'exercice de l'emploi dans le but d'apprécier la capacité du candidat à occuper l'emploi proposé. Aucune information d'ordre personnel sur le candidat ne peut être collectée par l'entreprise sans que ce dernier n'en soit informé préalablement. Ces informations doivent présenter un lien direct et nécessaire avec le poste proposé ou avec l'évaluation des aptitudes professionnelles.

L'entreprise GUIBAN s'engage à ce que leur processus de recrutement qu'il soit externe ou dans le cadre de la mobilité interne, se déroule dans les mêmes conditions pour toutes les personnes reçues en entretien. Ce processus retient des critères fondés sur l'exercice des compétences requises.

Dans ce contexte, les offres d'emploi internes ou externes sont rédigées de manière à ce qu'elles s'adressent indifféremment aux hommes et aux femmes.

### **3.3.2 L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES**

Depuis 2012, au travers d'un plan d'action, l'entreprise GUIBAN s'efforce à tendre vers une égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Nous avons choisi de poursuivre nos actions en faveur de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans les domaines suivants:

#### a) La rémunération

GUIBAN s'engage sur l'égalité salariale à poste et fonction équivalents.

Un plan d'actions pour promouvoir l'égalité hommes/femmes a ainsi été mis en place notamment pour résorber les écarts. D'abord l'entreprise a agi sur La classification et la rémunération à l'embauche, pour qu'elles soient identiques pour les hommes et pour les femmes à poste équivalent. Ensuite une enveloppe budgétaire a été décidée pour procéder à la résorption des écarts identifiés. Enfin, l'entreprise s'engage à maintenir 100% de salaire net en cas de congé paternité ou maternité.

#### b) L'équilibre vie privée et vie professionnelle

GUIBAN s'engage à aménager le temps de travail pour permettre à ses collaborateurs de concilier leur vie privée et leur vie professionnelle. En 2015, GUIBAN avait mis en place un partenariat avec la crèche d'entreprise BUGALIGOU, basée à Lanester. Trois collaborateurs avaient bénéficié de ce partenariat (budget 23 000€ pour l'entreprise) en 2015, et l'Entreprise a pris une place supplémentaire en 2017 pour permettre à d'autres collaborateurs d'en bénéficier, 3 places sont désormais disponibles et pourvues.

#### c) Le recrutement

Nos métiers sont traditionnellement dits « masculins », convaincu que la diversité est source de performance collective, GUIBAN s'engage à favoriser le recrutement des femmes à compétences égales sur un poste.

En 2018, les femmes représentent 7% de l'effectif (1% de plus qu'en 2017), un chiffre que nous maintenons sur les trois dernières années.

Nous avons réalisé 14 recrutements en 2018, 1 cadre, 9 ETAM et 4 compagnons/apprentis.

### **3.3.3 EGALITE DES CHANCES ENTRE GENERATIONS**

#### - Maintenir l'emploi des seniors

Au terme de l'année 2018 nous employons 18 salariés âgés de plus de 55 ans. Cette population représente environ 15% de notre effectif. La part représentée par les seniors augmente depuis quelques années. Notre volonté est de fidéliser ces collaborateurs et favoriser leur maintien dans

l'emploi. Nous avons plusieurs cas de collaborateurs entrés en alternance chez Guiban pendant leurs études et toujours présents dans l'entreprise.

- Favoriser l'emploi des jeunes

En 2018, la part des moins de 25 ans est de 14% des collaborateurs. Nous sommes fiers d'avoir autant de jeunes que de seniors au sein de l'entreprise, c'est un gage pour nous de diversité et de transfert des compétences. Nous avons continué de favoriser la formation professionnelle et de créer des contrats d'apprentissage. En fonction des besoins nous transformons ces contrats d'apprentissage en contrats durables au sein de l'entreprise.

Pour parfaire leur formation, 7 chefs de chantier ont suivi une formation de tutorat « Devenir Tuteur/Maitre d'apprentissage » en 2016. Le tutorat permet d'augmenter les compétences des apprentis et de donner l'occasion à nos collaborateurs de transmettre leur expérience de l'entreprise et du métier. La formation leur fournit des outils et des supports pour faciliter leur accompagnement. C'est un levier d'intégration pour les jeunes.

Nous accueillons également des stagiaires tout au long de l'année. Aujourd'hui, les stages sont un réel enjeu pour les élèves et étudiants. Ils leur permettent de :

- Découvrir l'environnement professionnel et de faciliter le passage du monde de l'enseignement au monde professionnel en bénéficiant d'un tremplin vers l'emploi
- Réduire la distance et le manque d'information / communication entre le monde de l'enseignement et professionnel
- Permettre au stagiaire la mise en pratique de connaissances théoriques au sein du milieu professionnel
- Acquérir les savoir-être nécessaires au milieu professionnel
- Constituer un réseau pouvant être utile lors de la recherche d'emploi ou dans le cadre de fonctions professionnelles futures

Ils bénéficient de tickets restaurants pris en charge intégralement par l'entreprise ainsi que d'une rémunération qui est égale à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale.

En contrepartie, les stagiaires apportent beaucoup à notre entreprise. Voici les bénéfices pour notre structure :

- Un appui, une aide pour accomplir des objectifs clairement définis ensemble
- Une énergie, des idées nouvelles, un regard extérieur neuf et des questionnements très intéressants et riches pour nos équipes en place.
- Un facteur de convivialité et de solidarité dans l'équipe et entre les générations.

Sur l'année 2018, nous avons accueilli 5 stagiaires.



### 3.3.4 HANDICAP ET INSERTION

Notre action sur le handicap s'exerce de manière directe en lien avec notre activité, et de manière indirecte à travers des actions de mécénat.

- Contribution directe

D'une part nous employons à ce jour une personne en situation de handicap. D'autre part, nous favorisons le recours aux ESAT (établissements de service d'aide par le travail) de notre département pour certaines prestations comme l'entretien des espaces verts et la commande de fourniture.

Nous favorisons également l'emploi des personnes en situation d'insertion professionnelle avec la réalisation de 1835 heures en 2018 sur nos chantiers.

- Nos actions de mécénat

En 2018, nous nous sommes engagés au côté de "Kerpape". L'objectif de ce fond de dotation est de contribuer aux projets d'innovation au service du handicap. Leur action se décline en quatre volets :

- Promouvoir les nouvelles technologies au service du soin et de l'autonomie
- Participer à la création d'espaces de soins et de vie conviviaux pour les patients et leur famille
- Agir pour l'inclusion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap
- Soutenir la recherche médicale de Médecine Physique et de Réadaptation

De même nous organisons comme chaque année un tournoi de football dont les bénéfices sont reversés à une association de handisport AS. Lorient Foot-Fauteuil.

Par ailleurs nous sommes également engagés au côté d'une association de lutte contre l'autisme. Nous sponsorisons 8 nageurs lors du défi des Courreaux qui est une compétition de natation de 6 km entre Ile de Groix et Ploemeur et l'intégralité des versements est versée à l'association.



## 4. ENVIRONNEMENT

---

- L'entreprise GUIBAN s'engage à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.
- L'entreprise GUIBAN s'engage à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- L'entreprise GUIBAN s'engage à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

### 4.1 GESTION DE L'EAU

Notre activité nous pousse à être particulièrement attentifs à notre impact environnemental sur la gestion de l'eau. Nous sommes moteur sur la mise en place dès que possible de processus innovants en la matière. Ainsi nous maîtrisons et appliquons souvent le traitement de l'eau effectué par l'ozone, procédé naturel et automatique qui permet de détruire les matières organiques, les bactéries et les germes.

Guiban favorise également la mise en oeuvre de processus innovants avec l'installation d'une nouvelle génération de filtration des piscines et centres aquatiques. La filtration est un processus d'élimination des résidus en suspension dans l'eau. Il existe des moyens de filtrations traditionnels (sable) et ceux de nouvelles générations. L'entreprise GUIBAN a installé la première piscine en France à filtration avec de la perlite en Juillet 2018 à Ploërmel (Morbihan). Issue d'une roche siliceuse, la poudre obtenue est extrêmement fine et donc garantit une filtration optimale, capturant les particules jusqu'à 1 micron.

#### Principaux avantages :

- Haute performance filtrante
- Economie d'eau grâce à l'absence de contre-lavage
- Economie d'énergie
- Economie de produits chimiques
- Economie d'espace (dimension réduite dans le local technique)



## 4.2 EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE LIÉES AUX DÉPLACEMENTS

Nous encourageons la pratique du covoiturage de notre personnel de chantier. Cette pratique permet de diminuer le nombre de voitures circulant sur la route et de réduire la pollution et les émissions de gaz à effet de serre.

## 4.3 GESTION DES DÉCHETS

L'entreprise GUBAN poursuit le traitement des déchets. L'argent des ventes des différents matériaux est reversé intégralement au Comité d'Entreprise (un total de 1320€ pour 2018). Nous réalisons notre recyclage auprès de l'entreprise *Les Recycleurs Bretons* située à Caudan.

Quantité annuelle de déchets produits (en tonnes)	2015	2016	2017	2018
FER	6.84	17.9	8.460	16.06
CUIVRE	0,120	0.160	0.123	
PLATINAGE	/	0.521	1.180	1.2
PAPIER CARTON	2.96	4.4	1.68	2.2
FONTE	1.36	0.540		
LAITON	0.087	/	0.042	
BOIS				1.4
DIB (Déchets non dangereux)	35.38	50.625	23.260	63.48

En 2017 nous avons également contractualisé avec Recygo' pour la récupération des déchets papier de bureau. Ce service présente de nombreux avantages :

- Les papiers sont collectés directement dans nos locaux lors de la tournée du facteur.
- Les papiers ainsi collectés sont acheminés quasiment sans générer de CO<sub>2</sub> supplémentaire jusqu'à Nouvelle Attitude, filiale de La Poste et Société d'insertion, spécialisée dans le tri et recyclage du papier ou un partenaire de l'Economie Sociale et Solidaire.
- Les papiers sont triés par des personnes en insertion, pour leur permettre ainsi un retour à l'emploi durable.
- Les papiers sont exclusivement livrés à des papetiers recycleurs situés en France.

Recy'Go nous permet :

- d'optimiser les coûts de stockage en libérant votre espace, grâce à des collectes au fil de l'eau
- de participer à l'Economie Sociale et Solidaire, en permettant aux papetiers recycleurs de développer une activité viable et pérenne.
- de faciliter le recyclage dans notre entreprise en entreprenant une démarche simple et rapide

En 2018 nous avons recyclé 2712 kg de papiers et permis d'économiser 813 kg de CO<sub>2</sub>.

#### **4.4 ECOGESTES**

Voici la liste des efforts que nous réalisons de façon quotidienne :

- Mise à disposition de collecteurs de consommables pour le recyclage dans des centres agréés (piles, cartouches, téléphones, etc.). Nous recyclons nos cartouches d'encre avec CONIBI.
- Paramétrage par défaut des impressions en noir et blanc des photocopieurs ;
- Diminution de notre consommation papier par l'utilisation de l'impression recto/verso, utilisation du verso du papier pour du brouillon ;
- Utilisation des déplacements de nos équipes pour effectuer le transport de marchandises, afin de diminuer l'émission de CO<sub>2</sub> ;
- Dématérialisation d'un certain nombre des formalités administratives (Appels d'offre, Déclaration Unique d'Embauche, Déclaration URSSAF et impôts...);
- Utilisation de l'eau potable au strict nécessaire sur les chantiers ;
- Suivi des consommations en eaux et sensibilisation du personnel à une utilisation rationnelle de l'eau et de l'énergie ;
- Vérification de l'extinction des lumières en fin de journée ;
- Extinction du chauffage dans le bungalow de chantier en fin de semaine.

# ANNEXE

**100% entrepreneurs**Siège Social : 282 Rue de Kerlo – Z.I de Kerpont-Bras  
CS 40021 – 56854 CAUDAN CEDEX  
Tél. 02 97 76 05 88 - Fax. 02 97 76 44 70

## CHARTRE INTERNATIONALE DU RESPECT DES DROITS DE L’HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

L’entreprise GUIBAN adhère depuis 2007 au Pacte Mondial des Nations Unies. Dans le cadre de cet engagement, l’entreprise GUIBAN exige de l’ensemble de ses partenaires commerciaux le respect des principes suivants :

### DROITS DE L’HOMME

---

- Nous nous engageons à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l’Homme. Nous veillons à ce que nos compagnies se conforment aux législations et réglementations relatives au travail des enfants et n’aient recours à aucune forme de travail forcé ou obligatoire.
- Nous nous engageons à veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l’Homme. Nous nous engageons à développer des politiques et procédures qui garantissent le respect des droits de l’Homme au sein de nos propres entités et chez nos propres prestataires.

### LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

---

- Nous nous engageons à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l’extorsion de fonds et les pots-de-vin. Nous nous engageons à ne pas offrir, recevoir, directement ou indirectement, un avantage de quelque nature que ce soit dans le but d’obtenir, de faciliter ou de maintenir une transaction commerciale.

Date :

Signatures :

Société GUIBAN :

Société Prestataire :